

Landunvez

Exploitation porcine Avel Vor. Le bras de fer se poursuit

Suite aux dernières décisions du préfet du Finistère concernant la porcherie Avel Vor (voir notre article paru le 20 juillet), les associations de protection de l'environnement « Avenir et environnement en Pays d'Iroise » et « Eau et rivières » remontent au créneau.

Les fils électriques passant au-dessus de la future lagune ont dû être relevés. Les travaux ont donc repris.



« Voilà déjà trois ans que nos associations se battent contre l'extension de la grosse exploitation porcine Avel Vor de Landunvez. En 2016, le préfet avait autorisé cette extension contre l'avis du commissaire enquêteur et à la condition que l'exploitant construise, dans un délai d'un an, une lagune de 7 000 m³ destinée à épurer l'effluent liquide du lisier traité. Très inquiètes de la pollution engendrée par cette production annuelle de 26 000 porcs, nos associations ont esté en justice. En avril, le tribunal administratif de Rennes nous a donné raison », rappellent les deux associations environnementales.

« Or, poursuivent-ils, le préfet vient de trouver un artifice légal pour ne pas faire exécuter le jugement en invoquant "le bon respect des prescriptions techniques imposées par l'arrêté

d'autorisation de 2016 !" Pourtant cette lagune n'est toujours pas réalisée, depuis plus de deux ans, et elle est creusée à proximité d'une zone humide (...) ». Les associations s'indignent de constater que le préfet du Finistère « se pose en défenseur aveugle des grosses exploitations qui contribuent à polluer nos campagnes et nos plages ».

« Une zone agricole » selon l'exploitant

Interrogé, l'exploitant de la porcherie Avel Vor, Philippe Bizien, commence par expliquer pourquoi les travaux de la lagune ont pris du retard. « Ils avaient débuté au printemps 2017, sous la forme d'un "déblais-remblais" creusé à 2,50 m en dessous du niveau du sol. Mais des fils électriques passant au dessus, l'entreprise effectuant

les travaux a estimé dangereux pour les machines de continuer à travailler. ERdF devait déplacer ces fils. Des problèmes sont survenus et ERdF a mis un an et demi pour finir par surélever lesdits fils », précise-t-il.

« Les travaux ont donc repris. Des drains seront installés avant la pose de la bâche dans les jours qui viennent, comme nous en avons l'obligation légale. Un regard permettra de vérifier l'étanchéité de la lagune. La lagune est implantée dans un champ qui accueillait avant du maïs et du blé. L'autorisation de l'implanter en ce lieu a été donnée il y a trois ans. Les travaux ayant été arrêtés pendant un an et demi, l'eau de pluie avait rempli le trou. Mais il ne s'agit en aucun cas d'une zone humide mais d'une zone agricole », conclut l'exploitant.